



AVIS
DU CONSEIL NATIONAL DU BRUIT
DU 3 AVRIL 2014

Propositions pour l'élaboration du volet bruit
du Plan national santé-environnement (PNSE 3)

CONTEXTE DE L'AVIS

Depuis 1982, le Conseil National du Bruit s'attache à améliorer la qualité de l'environnement sonore de nos concitoyens. Il peut être consulté sur toute question traitant de nuisances sonores et sur tout projet de réglementation dans ce domaine ; il propose des mesures propres à améliorer la qualité de l'environnement sonore et à réduire les nuisances sonores, informe et sensibilise le public. Il est notamment doté d'une capacité d'auto saisine.

Le Président Christophe BOUILLON a décidé d'user de cette capacité d'auto saisine et demandé au groupe de travail « santé » du Conseil national du bruit de formuler des propositions relatives au volet bruit du prochain plan national santé-environnement 3.

METHODE D'ELABORATION

Le groupe de travail « santé », animé par Madame Frédérique Cousin (DGS) a réuni en février et mars 2014 des représentants d'associations, des milieux professionnels (bureaux d'étude et de contrôle) et d'administration centrale et territoriale.

Après appel à contributions auprès des membres, débats et arbitrage, le groupe de travail

a défini ses priorités qui font l'objet des présentes propositions.

CONTEXTE TECHNIQUE, ECONOMIQUE, ENVIRONNEMENTAL

Ce Plan constitue un enjeu stratégique pour l'amélioration de la qualité de l'environnement sonore de nos concitoyens, il doit notamment permettre la poursuite et l'engagement de nouvelles actions en matière de prévention des risques sanitaires, notamment auditifs, d'éducation et de sensibilisation des jeunes, et d'amélioration de l'environnement sonore.

Ces thématiques, déjà mentionnées dans le cadre du PNSE 2, ont permis au cours de ces dernières années d'engager des actions et de les décliner dans le cadre des PRSE. Elles constituent l'ossature des propositions formulées par le CNB et ont vocation à être reprises et développées dans ce nouveau plan.

Les propositions du CNB, tout en s'inscrivant dans une démarche déjà engagée, visent donc à prendre totalement la mesure des enjeux et y apporter une réponse publique adéquate.

MODALITES DE L'AVIS

Voici les propositions de rédaction qui font l'objet du présent avis :

I - APPREHENDER LE BRUIT DANS UNE APPROCHE ECOLOGIQUE GLOBALE

- Traitement transversal: la fiscalité écologique.
Les sources de financement actuelles (crédits budgétaires, financements des collectivités,...) ne permettant pas de répondre de manière satisfaisante aux enjeux et à la demande sociale, notamment en ce qui concerne le volet curatif (résorption des points noirs des transports terrestres), il est nécessaire d'élaborer une politique globale et durable en explorant les pistes de la fiscalité écologique.
- Coordination avec d'autres volets du PNSE : les objectifs de réduction du bruit à la source, de réduction de l'exposition et d'amélioration de la connaissance sont en lien avec d'autres volets du plan (volet qualité de l'air intérieur et extérieur, énergie) et doivent faire l'objet de synergies (méthodes, études,...)

II - REDUIRE LE BRUIT A LA SOURCE

- Réduire l'exposition au bruit au sein des établissements de santé existants.
- Poursuivre le travail de résorption des points noirs du bruit en rendant pérenne son financement.
- Réduire l'impact du bruit de l'aviation de loisir et des circuits automobile en favorisant la médiation et le contrôle réglementaire.

III - REDUIRE L'EXPOSITION , SURVEILLER LES MILIEUX

- Maintenir le taux d'aide à l'insonorisation à 100% pour les riverains des aéroports

au delà de 2014.

- Favoriser l'émergence d'un label «qualité acoustique» pour les crèches construites sur des critères acoustiques semblables aux établissements d'enseignement afin d'objectiver la nécessité d'une réglementation spécifique aux établissements recevant des enfants
 - Renforcer la lutte contre les atteintes auditives et les traumatismes sonores aigus liés notamment à l'écoute de musiques amplifiées
 - Sensibiliser les jeunes aux risques auditifs diffuser les meilleures pratiques recensées et mettre en place les moyens financiers permettant l'élaboration et la diffusion d'actions pédagogiques
 - Lieux musicaux : élaboration d'une méthodologie de mesurage du bruit et d'un cadre de comparaison et d'études statistiques.
 - Lutter contre l'exposition des enfants aux bruits pouvant dégrader l'apprentissage scolaire (éducation à l'écoute / qualité acoustique) en facilitant des actions de sensibilisation en milieu scolaire et parascolaire.
 - Co- exposition (air/ bruit): Intégrer le bruit dans une approche globale en favorisant le développement de plate formes pluridisciplinaires:
 - surveillance combinée des expositions environnementales (air, bruit), des conditions socio- économiques et des indicateurs de santé au sein des territoires
 - développement des méthodologies de hiérarchisation des enjeux et de caractérisation des inégalités sociales et environnementales, notamment en relation avec l'habitat et sa rénovation.
-
- Accompagner la gestion du bruit au niveau local en élaborant une boîte à outils à destination des responsables et relais territoriaux (maires, ARS, DREAL, conseils généraux) visant notamment à :
 - accompagner les collectivités territoriales dans leur démarche d'aménagement du territoire ;
 - Permettre aux maires de solliciter des partenaires extérieurs de la prévention / développer la formation à la médiation ;
 - Proposer un arrêté préfectoral - type permettant de prendre en compte l'impact sonore des aménagements et constructions.

IV - AMELIORER LA CONNAISSANCE

Etudes et recherche :

- Achever le recensement des points noirs bruits
- Évaluer l'état de l'audition des jeunes français en instituant un diagnostic obligatoire de l'audition des enfants et des adolescents
- Surveiller et quantifier les impacts liés à l'écoute des baladeurs
- Poursuivre les études sur les effets extra auditifs du bruit / développer les méthodologies permettant d'estimer les expositions individuelles (dosimétrie)
- Évaluer les effets du bruit sur la santé des enfants dans les différents lieux qu'ils fréquentent (crèche, école, lieux de loisir, domicile) et les conséquences en terme de fatigue et d'apprentissage (dosimétrie)
- Élaborer des outils d'observation permettant d'appréhender l'impact, notamment sanitaire, des bruits de voisinage
- Harmoniser les protocoles de collectes de données, organiser la centralisation et constituer une base de données sur les expositions, la dosimétrie et les effets
- Prendre en compte et limiter les risques émergents, en particulier les impacts des

basses fréquences (mise au point de protocoles de mesure, mesures, constituer une base de donnée d'exposition)

- Mesure du traitement administratif de l'échec des plaintes
- Conduire des études de métrologie en vue d'encadrer les conditions d'implantation des aires de transit des gens du voyage en matière d'exposition au bruit

Sensibilisation et formation

- Mettre en place une campagne officielle du ministère de la santé sur l'impact du bruit sur la santé
- Sensibiliser les prescripteurs de formation au sein de l'éducation nationale aux effets du bruit sur la santé
-
- Former le corps médical aux effets du bruit sur la santé et aux moyens de s'en prévenir (infirmière du travail, infirmière scolaire, médecins généralistes, urgentistes, préventeurs, etc...)
- Poursuivre la formation des agents territoriaux (lieux musicaux, constat des bruits de voisinage,...)

V - INDICATEURS

- Obtenir une augmentation de 25% des SCOT prenant en compte le bruit.
- Obtenir une augmentation de 10% des formations supérieures liées au bâtiment et à la santé intégrant les problématiques bruit et de qualité de l'air intérieur.
- Élaborer un guide méthodologique de prise en compte des effets extra-auditifs dans les études d'impact (infrastructures de transports et ICPE).
- Augmenter le nombre de plates formes transversales (air/bruit).
- Nombres d'études sur le sujet conjoint bruit et qualité de l'air.

VI - LIENS AVEC LES AUTRES PLANS ET/OU VOLETS DU PNSE 3:

- Plan « Santé-Travail »: évaluer les effets du bruit sur les travailleurs (usure au travail, stress).
- Étude sur le lien bruit et thème santé mentale dans le PNSE3.